

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 février 2025
Date d'affichage 13 février 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20250225-CM2502-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2025

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 18 + 11 procurations
votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

Le DIX NEUF FEVRIER à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. Éric PAPILLON, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Marie DENONELLE, M. Nicolas GUILLARD, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCE, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

Mme Cécile KNITTEL	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
Mme Sylvie SEQUEIRA	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
Mme Bénédicte MARCHAIS	(Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)
Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSEL)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à Mme Delphine LETESSIER)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
Mme Olivia JAMAIN	(Pouvoir donné à Mme Catherine CHANTEPIE)
M. Lionel COURTEMANCHE	(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)
Mme Sophie DOLLON	(Pouvoir donné à Mme Marie DENONELLE)
M. Franck POTAUFEUX	(Pouvoir donné à M. Dominique MORANCE)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Carl GUILLEMIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT 2025

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport du Maire ;

Considérant que dans l'attente du vote du Budget Primitif 2025, une autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement est utile et nécessaire afin de ne pas rompre la chaîne des règlements d'opérations budgétaires et comptables ;

Considérant que selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024.

Après avoir délibéré,

- **FAIT RECOUR** à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2025 (Ville), étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.

Crédits nécessaires pour les projets :

- Travaux désamiantage et démolition service technique :
Imputation budgétaire : opération 00333 fonction 020 compte 2313 : 110 000 €
 - Maitrise d'œuvre remplacement passerelle :
Imputation budgétaire : opération 00303 fonction 845 compte 2315 : 15 000 €
 - Travaux abords centre aquatique- délégation maitrise d'ouvrage SIVU AEP :
Imputation budgétaire : fonction 020 compte 458104 : 170 000 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à signer tout document visant au bon déroulement de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance

Carl GUILLEMIN



Pour Copie conforme

Le Maire
Didier RIVIERE

